

### ***Le 5 octobre 2015***

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 octobre 2015, de 20 h 00 à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère  
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
Mme Hélène Dumont, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

#### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

178-2015

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Nomination au Comité de sécurité civile
9. Contrat de service d'entretien des systèmes de ventilation et du système de climatisation
10. Approbation des travaux à l'Aboiteau St-Louis/St-Denis –Phase 3
11. Noël au Cœur du Kamouraska
12. Résolution – TECQ 2014-2018
13. Résolution modifiant la résolution # 163-2015 – Asphaltage rang du Bras
14. Entretien des lumières extérieures – édifice du Complexe Municipal
15. Correspondance
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Clôture et levée de la séance

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015**

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

179-2015

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

#### 4. Suivi du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015.

M. Dallaire demande qu'un ajout soit apporté à la résolution # 175-2015 en y ajoutant le nom de M. Jean-Paul Garon à titre de famille honorée lors du concert-bénéfice.

180-2015

Proposé par M. Denis Moreau

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 5. Approbation et autorisation des comptes à payer

181-2015

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 88 779,14 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### 6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que la Régie est présentement en période de préparation du budget pour l'année 2016.

Une entente a été prise avec la Municipalité de Mont-Carmel afin qu'elle puisse recourir aux services du préventionniste qui ira dans cette municipalité à raison d'une journée par semaine.

Avec l'aide du coordonnateur en incendie de la MRC, les dossiers de réglementations avancent bien.

#### 7. Rapport d'organismes

**Réal Lévesque** informe les membres du conseil que l'assemblée générale annuelle des Services à la Famille a eu lieu. Il n'était pas présent, étant retenu par une autre rencontre pour la municipalité. Deux postes sont à combler au sein du conseil d'administration. Il reviendra pour de plus amples détails sous peu.

**Annick Mercier** mentionne que dans le dossier du Parc École, le directeur de l'école a mentionné que la réfection du parc se ferait probablement cet automne.

**Marie-Hélène Dumais** informe les membres du conseil que l'assemblée générale annuelle de l'Association sportive se tiendra le mardi 13 octobre prochain.

#### 8. Nomination au Comité de sécurité civile

CONSIDÉRANT

que la Municipalité doit mettre à jour son plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT

que pour se faire, la municipalité doit nommer des personnes pour former le Comité de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,  
182-2015

il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que les personnes suivantes sont nommées au Comité de sécurité civile pour la mise à jour du plan d'interventions et agissent en tant qu'intervenants lors de sinistres :

M. Jean Dallaire, maire  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Christian Lévesque, conseiller

Mme Anne Desjardins, Directrice générale  
M. Pierre Garon, inspecteur municipal  
M. Christian Gagnon, Directeur incendie pour la Régie incendie  
Kamouraska Ouest  
Mme Marie-Ève Dufour, conseillère en sécurité civile, Ministère de la  
Sécurité publique.

#### **9. Contrat service d'entretien des systèmes de ventilation et du système de climatisation**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé au remplacement d'une unité de ventilation par une unité de climatisation;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce nouveau système diffère des autres systèmes;

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû procéder à une nouvelle demande de soumission pour l'entretien de tous ses systèmes de ventilation et climatisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de :

ENAIR contrôle et de Majella Vaillancourt inc.

183-2015,  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de conclure un contrat de service avec Majella Vaillancourt inc. pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 tel que spécifié dans les conditions générales du contrat, et autorise la directrice générale à signer le contrat.

En plus des modalités incluses au contrat, le fournisseur devra tenir compte des conditions suivantes :

***Le fournisseur devra prendre rendez-vous avec la municipalité avant d'effectuer l'entretien;***

***Un rapport (fiche de réparation) devra être remis à la municipalité à chaque visite.***

***Les pièces remplacées devront être laissées dans l'édifice municipal.***

#### **10. Approbation des travaux à l'Aboiteau St-Louis/St-Denis – Phase 3**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux de réfection de l'aboiteau St-Louis / St-Denis phase 3 prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

CONSIDÉRANT que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

EN CONSÉQUENCE,  
184-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les travaux sur l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – Phase 3.

## **11. Noël au Cœur du Kamouraska**

### **11.1 Demande d'utilisation des locaux**

CONSIDÉRANT

la correspondance en date du 24 septembre 2015, informant la municipalité que l'activité du Noël au cœur du Kamouraska aura lieu les 21-22 et 27, 28,29 novembre prochain;

CONSIDÉRANT

que cette activité connaît un succès sans précédent à chaque année et est très appréciée par les participants;

CONSIDÉRANT

que le Comité aura besoin de divers locaux pour la tenue de cette activité, entre autres les locaux du Complexe Municipal, la patinoire et la cuisine;

185-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité approuve la tenue de l'activité du Noël au Cœur du Kamouraska;

la municipalité met à la disposition du Comité organisateur la salle multidisciplinaire, la patinoire et la cuisine du Complexe municipal;

la municipalité demande au Comité organisateur de défrayer les frais de ménage sur les différents sites;

### **11.2 Demande d'aide de «Promotion Kamouraska»**

CONSIDÉRANT

que le Noël au Cœur du Kamouraska en sera à sa 10<sup>e</sup> édition cette année;

CONSIDÉRANT

que le comité organisateur souhaite mousser l'événement et susciter une plus grande participation des résidents du Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'aider à bâtir une publicité adaptée à l'événement;

186-2015

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du Noël au Cœur du Kamouraska pour préparer la publicité de l'événement et ce pour un nombre maximum de 15 heures.

### **11.3 Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT

qu'une demande d'aide financière a été faite afin d'offrir à la population locale et environnante des activités pour tous les groupes d'âge et tous les budgets;

CONSIDÉRANT

que les fêtes ne peuvent avoir lieu sans l'aide de partenaires financiers;

187-2015

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que;

la municipalité apporte son appui financier de l'ordre de 1 000,00 \$ pour la tenue de cet événement ; ce montant étant prévu au budget.

## **12. Résolution – TECQ 2014-2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

188-2015

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **13. Résolution modifiant la résolution # 163-2015 – Asphaltage rang du Bras**

CONSIDÉRANT que dans la résolution # 163-2015 il est mentionné que les coûts de l'asphaltage dans le rang du Bras sont financés par la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que le montant inscrit dans la programmation des travaux dans la TECQ 2014-2018 pour l'année 2015 est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de 10 000 \$ a été atteint avec l'achat de tuyaux et le contrat d'exécution des travaux de remplacement;

189-2015

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le coût d'asphaltage des ponceaux dans le rang du Bras soit financé par le surplus accumulé réservé en 2013 et reporté en 2014 et en 2015.

### **14. Entretien des lumières extérieures – édifice du Complexe municipal**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la réparation des lumières à l'extérieur de l'édifice du Complexe municipal à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT que des lumières fonctionnent anormalement, de façon intermittente;

CONSIDÉRANT que cette situation peut représenter un danger d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des plans de conception, il semble y avoir eu défaillance à l'installation des lumières;

CONSIDÉRANT que Jalbertech a fait une proposition à la Municipalité pour le remplacement de fils et de pièces d'éclairage extérieur pour un montant de 1 616,29 \$ plus taxes;

190-2015  
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Jalbertech pour le remplacement de fils et de pièces d'éclairage tel que soumis sur sa soumission # 1100 pour un montant de 1 616,29 \$ plus taxes.

## 15. Correspondance

### 15.1 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Nouvelle publication des habitats fauniques. Une vérification sera faite auprès du Ministère afin d'avoir un plan des habitats fauniques sur le territoire de la Municipalité.

### 15.2 Député Norbert Morin

Accusé réception de la demande de la Municipalité pour la substitution des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

### 15.3 Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

*Résolution pour l'achat de pancartes identifiant les points d'eau*  
que la municipalité a adopté le Schéma de couvertures de risques;

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

que dans le cadre du Schéma les municipalités ont l'obligation d'installer des pancartes afin d'identifier leurs points d'eau;

CONSIDÉRANT

que le coût de ces pancartes est de 28 \$ l'unité plus taxes et transport;

CONSIDÉRANT

que l'achat et l'installation des poteaux de support des pancartes seront défrayés par la municipalité;

191-2015

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska ouest de procéder à l'achat de pancartes identifiant les points d'eau pour un montant de 28 \$ chacune.

### 15.4 CAUREQ

*Redistribution des excédents – année financière 2014-2015.*

La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a reçu un montant de 1 201,53\$.

### 15.5 Fondation André-Côté

Remerciements pour l'implication municipale dans le Défi Vélo André-Côté 2015.

### 15.6 La Traversée

*Promulguer officiellement la semaine du 10 au 17 octobre comme Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés.*

ATTENDU

que de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile;

ATTENDU que ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément;

ATTENDU qu'il est possible de faire en sorte que de moins en moins de préjugés circulent au sein de nos communautés;

ATTENDU que plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés;

ATTENDU la volonté des élus et élues de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie d'encourager la campagne initiée par le *Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska*;

ATTENDU que notre Conseil municipal dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire;

192-2015  
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie reconnaisse la période du 10 au 17 octobre 2015 comme *La Semaine de la sensibilisation aux préjugés dans notre communauté*.

#### **15.7 Unité Domrémy Saint-Pascal inc.**

Remerciement pour un don reçu de la Municipalité.

#### **16. Autres sujets**

**Mme Anne Desjardins** informe les élus et élues que des tuiles blanches devront être changées dans la grande salle du Complexe municipal. Elle demande aux membres du conseil l'autorisation de procéder à l'achat de tuiles blanches supplémentaires au même coût que lors de la dernière commande soit 0,76\$ du pied carré plus taxes et transport. L'achat se ferait auprès de Décor New Look de Saint-Roch-des-Aulnaies pour une quantité de 10 caisses.

193-2015

Proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

**M. Jean Dallaire** informe les membres du conseil que lors du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités M. François Dionne a été honoré pour ses 25 années en tant qu' élu municipal pour la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri. Il suggère qu'une lettre de félicitations soit envoyée à M. Dionne.

194-2015

Proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

#### **17. Période de questions**

M. Louis-J. Desjardins demande s'il y a une pancarte qui indique la limite de vitesse sur la rue Raymond en direction ouest. L'inspecteur municipal ira vérifier et en installera une si celle-ci est manquante.

M. Desjardins mentionne aux élus / élues qu'il apprécie la participation de la Municipalité à l'entretien et la protection de l'Aboiteau et des cours d'eau. C'est une action qui est unique au Québec et elle est très appréciée de la population, permettant aux agriculteurs de protéger leurs terres et par le fait-même de protéger les routes.

195-2015

## 18. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 45.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire, Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice-générale  
et secrétaire trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Beauce

### LISTE DES COMPTES À PAYER

ADMQ	328,83 \$
AFFILE-TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	249,33 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	176,44 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	1 121,01 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-DENIS INC	79,96 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	188,04 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	325,94 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	8,00 \$
EAU LIMPIDE	27,00 \$
FCL VENTILATION INC	258,69 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ	60,00 \$
GESTION DONALD GARON INC	574,88 \$
GROUPE CCL	104,82 \$
HYDRO QUÉBEC	2 317,90 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	494,39 \$
INFORMATIQUE IDC	37,94 \$
JALBERTECH	6 880,10 \$
JEAN MORNEAU INC	17,25 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	97,73 \$
LA TRAVERSÉE	50,00 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	884,87 \$
MARCHÉ DE LA BOUTEILLERIE	50,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	33 910,00 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIERE-OUELLE	2 124,01 \$
MRC DE KAMOURASKA	4 799,70 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	51,74 \$
PROMOTION KAMOURASKA	1 388,00 \$



RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 502,99 \$
RÔTISSERIE MOM'S	131,81 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	219,18 \$
VILLE SAINT-PASCAL	9 439,60 \$
YVES GAGNON	1 926,01 \$
SOUS-TOTAL	77 461,00 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015**

SALAIRES (SEPTEMBRE 2015)	6 947,36 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (SEPTEMBRE 2015)	2 107,70 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	145,31 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 049,02 \$
FRAIS BANCAIRE	104,55 \$
SOUS-TOTAL	11 318,14 \$
GRAND-TOTAL	<u>88 779,14 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2015 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 octobre 2015

Annexe

Résolution

181-2015

---

Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière